

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 14
Délégués ayant donné pouvoir : 1
Délégués votants : 15

Date de convocation du Bureau : 21/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est parti après le point n°8, pouvoir donné à François DEVILLE)

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

DOUVAINIE : Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC001918

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE POUR LES TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'YVOIRE, CHEMIN DES MOTTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les préconisations du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'ex-S.E.M.V. à horizon 2030,
VU les travaux inscrits concernant la commune d'Yvoire,

CONSIDERANT que les travaux consistent au renouvellement du réseau d'eau potable situé chemin des Mottes à Yvoire et l'intérêt de ce projet,
CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux est de 240 000 € H.T. et que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 du service de l'eau,
CONSIDERANT le dispositif du Conseil Départemental de Haute-Savoie de subvention aux études et aux travaux d'eau potable et d'assainissement,
CONSIDERANT que les travaux prévus répondent à la priorité 2 de ce programme (renouvellement des réseaux d'eau potable) et sont donc éligibles à un cofinancement du département à hauteur de 30%,
CONSIDERANT qu'une bonification de 10% peut être accordée aux intercommunalités ayant la compétence intégrale eau et/ou assainissement,
CONSIDERANT le plan prévisionnel de financement pour cette opération :

OPERATION	DEPENSES		RECETTES		
	HT	TTC	Partenaires	Taux	Montant
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable chemin des Mottes à Yvoire	236 362,00 €	283 634,40 €	Conseil Départemental	40%	96 000,00 €
Frais divers	3 638,00 €	4 365,60 €	Thonon agglomération	60%	144 000,00 €
TOTAL	240 000,00 €	288 000,00 €	TOTAL	100%	240 000,00 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de renouvellement du réseau d'eau potable chemin des Mottes à Yvoire,
VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux pour un montant total de 240 000 € H.T. et une participation du Département à hauteur de 40%,
INDIQUE que les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises et l'opération seront réalisées selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
AUTORISE M. le Président à demander l'inscription de cette opération à un programme subventionné du Conseil Départemental de Haute-Savoie et à signer tout document s'y rapportant,
PRECISE que M. le Président est autorisé à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter une aide à la réalisation de ce projet dans la limite de 80% du financement total.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

05 OCT. 2022

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

07 OCT. 2022

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 14
Délégués ayant donné pouvoir : 1
Délégués votants : 15

Date de convocation du Bureau : 21/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est parti après le point n°8, pouvoir donné à François DEVILLE)

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC001919

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'ANTHY, ROUTE DU CLOS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les préconisations du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'ex-S.E.M.V. à l'horizon 2030,
VU les travaux inscrits concernant la commune d'Anthy.

CONSIDERANT que les travaux consistent au renouvellement du réseau d'eau potable situé route du Clos et l'intérêt de ce projet,
CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux est de 230 000 € H.T. et que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 du service de l'eau,
CONSIDERANT le dispositif du Conseil Départemental de Haute-Savoie de subvention aux études et aux travaux d'eau potable et d'assainissement,
CONSIDERANT que les travaux prévus répondent à la priorité 2 de ce programme (renouvellement des réseaux d'eau potable) et sont donc éligibles à un cofinancement du département à hauteur de 30%,
CONSIDERANT qu'une bonification de 10% peut être accordée aux intercommunalités ayant la compétence intégrale eau et/ou assainissement,
CONSIDERANT le plan prévisionnel de financement pour cette opération :

OPERATION	DEPENSES		RECETTES		
	HT	TTC	Partenaires	Taux	Montant
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable route du Clos à Anthy	227 228,10 €	272 673,72 €	Conseil Départemental	40%	92 000,00 €
Frais divers	2 771,90 €	3 326,28 €	Thonon agglomération	60%	138 000,00 €
TOTAL	230 000,00 €	276 000,00 €	TOTAL	100%	230 000,00 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de renouvellement du réseau d'eau potable route du Clos à Anthy,
VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux pour un montant total de 230 000 € H.T. et une participation du Département à hauteur de 40%,
INDIQUE que les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises et l'opération seront réalisées selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
AUTORISE M. le Président à demander l'inscription de cette opération à un programme subventionné du Conseil Départemental de Haute-Savoie et à signer tout document s'y rapportant,
PRECISE que M. le Président est autorisé à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter une aide à la réalisation de ce projet dans la limite de 80% du financement total.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 OCT. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 OCT. 2022

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 14
Délégués ayant donné pouvoir : 1
Délégués votants : 15

Date de convocation du Bureau : 21/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est parti après le point n°8, pouvoir donné à François DEVILLE)

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC001920

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE POUR LES TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE BALLAISON, ROUTE DES VOIRONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les préconisations du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'ex-S.E.M.V. à l'horizon 2030,
VU les travaux inscrits concernant la commune de Ballaison,

CONSIDERANT que les travaux consistent au renouvellement du réseau d'eau potable situé route des Voirons à Ballaison et l'intérêt de ce projet,
CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux est de 160 000 € H.T. et que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 du service de l'eau,
CONSIDERANT le dispositif du Conseil Départemental de Haute-Savoie de subvention aux études et aux travaux d'eau potable et d'assainissement,
CONSIDERANT que les travaux prévus répondent à la priorité 2 de ce programme (renouvellement des réseaux d'eau potable) et sont donc éligibles à un cofinancement du département à hauteur de 30%,
CONSIDERANT qu'une bonification de 10% peut être accordée aux intercommunalités ayant la compétence intégrale eau et/ou assainissement,
CONSIDERANT le plan prévisionnel de financement pour cette opération :

OPERATION	DEPENSES		RECETTES		
	HT	TTC	Partenaires	Taux	Montant
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable route des Voirons à Ballaison	153 765,50 €	184 518,60 €	Conseil Départemental	40%	64 000,00 €
Maitrise d'œuvre et frais divers	6 234,50 €	7 481,40 €	Thonon agglomération	60%	96 000,00 €
TOTAL	160 000,00 €	192 000,00 €	TOTAL	100%	160 000,00 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de renouvellement du réseau d'eau potable route des Voirons à Ballaison,
VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux pour un montant total de 160 000 € H.T. et une participation du Département à hauteur de 40%,
INDIQUE que les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises et l'opération seront réalisées selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
AUTORISE M. le Président à demander l'inscription de cette opération à un programme subventionné du Conseil Départemental de Haute-Savoie et à signer tout document s'y rapportant,
PRECISE que M. le Président est autorisé à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter une aide à la réalisation de ce projet dans la limite de 80% du financement total.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 OCT. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 OCT. 2022

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 14
Délégués ayant donné pouvoir : 1
Délégués votants : 15

Date de convocation du Bureau : 21/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est parti après le point n°8, pouvoir donné à François DEVILLE)

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC001921

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE BONSEN-CHABLAIS, ROUTE DEPARTEMENTALE 903

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les préconisations du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'ex-S.E.M.V. à horizon 2030,
VU les travaux inscrits concernant les communes de Bons-en-Chablais et Brenthonne.

CONSIDERANT que les travaux consistent au renouvellement du réseau d'eau potable situé sur la route départementale 903 entre Bons-en-Chablais et Brenthonne et l'intérêt de ce projet,
CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux est de 106 339 € H.T. et que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 du service de l'eau,
CONSIDERANT le dispositif du Conseil Départemental de Haute-Savoie de subvention aux études et aux travaux d'eau potable et d'assainissement,
CONSIDERANT que les travaux prévus répondent à la priorité 2 de ce programme (renouvellement des réseaux d'eau potable) et sont donc éligibles à un cofinancement du département à hauteur de 30%,
CONSIDERANT qu'une bonification de 10% peut être accordée aux intercommunalités ayant la compétence intégrale eau et/ou assainissement,
CONSIDERANT le plan prévisionnel de financement pour cette opération :

OPERATION	DEPENSES		RECETTES		
	HT	TTC	Partenaires	Taux	Montant
Maitrise d'œuvre	5 000,00 €	6 000,00 €	Conseil Départemental	40%	42 535,60 €
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la R.D. 903 entre Bons et Brenthonne	101 339,00 €	121 606,80 €	Thonon agglomération	60%	63 803,40 €
TOTAL	106 339,00 €	127 606,80 €	TOTAL	100%	106 339,00 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le projet de renouvellement du réseau d'eau potable route départementale 903 entre Bons-en-Chablais et Brenthonne,
VALIDE	le plan de financement prévisionnel des travaux pour un montant total de 106 339 € H.T. et une participation du Département à hauteur de 40%,
INDIQUE	que les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises et l'opération seront réalisées selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
AUTORISE	M. le Président à demander l'inscription de cette opération à un programme subventionné du Conseil Départemental de Haute-Savoie et à signer tout document s'y rapportant,
PRECISE	que M. le Président est autorisé à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter une aide à la réalisation de ce projet dans la limite de 80% du financement total.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance


Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de l'agglomération, le

05 OCT. 2022
07 OCT. 2022

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 13
Délégués ayant donné pouvoir : 2
Délégués votants : 15

Date de convocation du Bureau : 21/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE (est parti après le point n°8, pouvoir donné à François DEVILLE)

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC001922

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER CHABLAIS 2014-2020 POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ASL DU MONT FORCHAT ET DES VOIRONS

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la convention de gestion forestière pour la qualité de l'eau de consommation de Thonon Agglomération signée avec l'ASL du Mont Forchat et des Voirons en date du 08/03/2021,
VU le programme LEADER du Chablais 2014-2020 qui permet à l'Europe de subventionner des projets forestiers sur le territoire.

CONSIDERANT qu'il convient de poursuivre l'appui au développement de l'ASL du Mont Forchat et des Voirons, plus particulièrement pour la protection de la ressource en eau potable de Thonon Agglomération.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

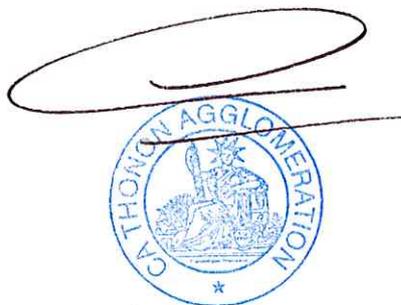
ENGAGE	le projet de développement de l'ASL pour une valorisation des services écosystémiques des massifs forestiers du Mont Forchat et des Voirons pour la période du 01/05/2021 au 31/12/2023 pour un montant total de 113 295,63 euros TTC,
SOLLICITE	des aides de l'Europe, fonds FEADER, au titre du programme LEADER Chablais 2014-2020 pour un montant de 72 509,20 euros (64% du montant total),
ASSURE	l'autofinancement à hauteur de 40 786,43 euros (36% du montant total), soit : <ul style="list-style-type: none">- le Cofinancement Public National appelé du FEADER pour un montant de 18 127,30 euros (16% du montant total),- l'autofinancement stricto sensu pour un montant de 22 659,13 euros (20% du montant total),
ADAPTE	systématiquement la prise en charge de l'autofinancement dans le cas où l'aide FEADER prévisionnelle, initialement présentée, engendrerait la nécessité administrative d'augmenter le montant de l'autofinancement sur ce projet,
AUTORISE	M. le Président à signer toutes les pièces liées au dossier.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

05 OCT. 2022

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 OCT. 2022

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 13
Délégués ayant donné pouvoir : 2
Délégués votants : 15

Date de convocation du Bureau : 21/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE (est parti après le point n°8, pouvoir donné à François DEVILLE)

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC001923

SERVITUDES DE PASSAGE AVENUE DE LA DAME A THONON-LES-BAINS

VU le Code Civil et notamment les articles 637 et suivants,
VU le Code Rural et notamment les articles L152-1, R152-1 et suivants,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-7 et suivants.

CONSIDERANT la nécessité d'étendre le réseau d'eaux usées
CONSIDERANT la sollicitation de la collectivité pour la régularisation de l'acte notarié de servitude.

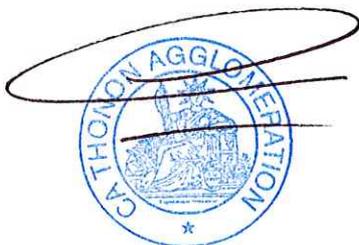
Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'établissement de deux servitudes de passage de canalisations d'eaux usées selon les modalités de l'autorisation de passage jointe en annexe,
APPROUVE la prise en charge des frais notariés de la servitude par Thonon Agglomération,
AUTORISE M. le Président à signer ladite autorisation de passage valant concession de tréfond,
AUTORISE M. le Président à signer tous les documents nécessaires à l'établissement notarié de la servitude.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 OCT. 2022

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

07 OCT. 2022

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 13
Délégués ayant donné pouvoir : 2
Délégués votants : 15

Date de convocation du Bureau : 21/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE (est parti après le point n°8, pouvoir donné à François DEVILLE)

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC001924

**MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE THONON AGGLOMERATION AU PROFIT DU CIAS DE THONON
AGGLOMERATION - Avenant n°2**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement l'article L5211-10,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLD-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n°10.08/2 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Chablais adoptant la convention modifiée par avenant en 2019,
VU le projet d'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux appartenant à la Communauté d'agglomération au profit du CIAS de Thonon agglomération ci-annexé.

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les dispositions de la convention de mise à disposition des locaux pour étendre cette convention aux autres espaces de l'agglomération mis à disposition du CIAS sur les sites de PERRIGNIER,
CONSIDERANT que les espaces auparavant spécifiquement dédiés au CIAS sont pour partie mutualisée avec les services de l'agglomération.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des locaux de Thonon Agglomération au profit du CIAS.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 OCT. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération le 07 OCT. 2022

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2022 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 13
Délégués ayant donné pouvoir : 2
Délégués votants : 15

Date de convocation du Bureau : 21/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE (est parti après le point n°8, pouvoir donné à François DEVILLE)

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° BC001925

CREATION DE 2 POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Président indique qu'en raison des mouvements de personnel au service prévention et gestion des déchets liés à la fois à la campagne d'étiquetage et de changement de consigne sur les PAV et aux indisponibilités temporaires de plusieurs agents pour des motifs de maladie, il est nécessaire, afin d'assurer la continuité de service, de créer 2 postes non permanents, à savoir :

- 1 poste d'« agent de collecte » n°DSTDC23_NP, du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 ouvert aux grades d'adjoint technique
- 1 poste de « gestionnaire des bacs » n°DSTDGB04_NP, du 1^{er} décembre 2022 au 31 janvier 2023, ouvert aux grades d'adjoint technique et agent de maîtrise.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service Prévention et Gestion des Déchets.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à créer 2 postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité au sein du service Prévention et gestion des déchets :

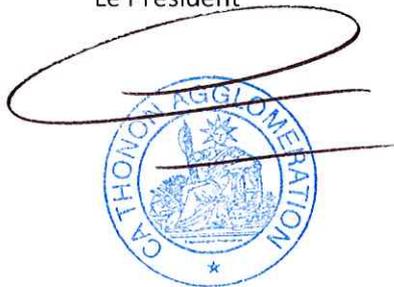
- 1 poste d'« agent de collecte » n°DSTDC23_NP, du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 ouvert aux grades d'adjoint technique
- 1 poste de « gestionnaire des bacs » n°DSTDGB04_NP, du 1^{er} décembre 2022 au 31 janvier 2023, ouvert aux grades d'adjoint technique et agent de maîtrise.

PRECISE que les crédits nécessaires sont ouverts pour l'exercice 2022 et seront inscrits au budget 2023

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A dark blue ink signature of the Secretary of the Meeting, written over the text 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 OCT. 2022

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 OCT. 2022